

will have the desired effect, and could not at all shatter the Chimnies, as the Springs might be proportioned to the use they might be designed for. That even had it but three fourths of the effect proposed, it would diminish the uneasiness and trouble of proprietors during fires.

Mr. *Guy* states, that he thinks he has seen a Machine nearly similar in the possession of Father *Louis*; but cannot say whether it answered.

Your Committee, upon this evidence, and the Petitioner's avowal that he has not made any trial of this instrument, is of opinion, that there is not before it sufficient proof that this instrument is sufficiently well adapted to the sweeping of Chimnies, to render it an invention of public utility. Your Committee, therefore, is of opinion, that it would not be expedient to grant an exclusive right to the Petitioner in the present Session, in order to afford him an opportunity of trying the instrument, and of making a new application to the Legislature.

*A. W. Cochran*, Esquire, Civil Secretary to His Excellency the Governor in Chief, was introduced within the Bar, and delivered to Mr. Speaker a Message from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency.

And then he withdrew.

And the said Message was read by Mr. Speaker, all the Members being uncovered, and the same is as followeth:

J. C. SHERBROOKE, GOVERNOR IN CHIEF.

The Governor in Chief thinks it proper to acquaint the House of Assembly, that he has received from the Earl *Bathurst*, one of His Majesty's Principal Secretaries of State, a Dispatch, communicating the mournful intelligence of the decease of Her Royal Highness the Princess *Charlotte Augusta*, daughter of his Royal Highness the Prince Regent, and consort of His Serene Highness the Prince *Leopold of Saxe Cobourg*; which melancholy event took place on the sixth of November, after Her Royal Highness had been delivered of a still-born male child.

J. C. S.

Castle of *Saint Lewis*, }  
Quebec, 2d February, 1818. }

On motion of Mr. *Taschereau*, seconded by Mr. *Gugy*,

*Resolved*, That an Humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, to thank His Excellency for the communication he has been pleased to make to this House, relating to the mournful event of the decease of Her Royal Highness the Princess *Charlotte Augusta*.

*Ordered*, That Mr. *Taschereau*, Mr. *Gugy*, Mr. *Huot*, and Mr. *Gauvreau*, do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

On motion of Mr. *Taschereau*, seconded by Mr. *Huot*,

*Resolved*, That an Address of Condolence, suitable to the occasion, be presented.

*Resolved*, That a Committee of five Members be appointed, to prepare the draft of the said Address.

*Ordered*, That Mr. *Taschereau*, Mr. *Gugy*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Molson* and Mr. *Viger*, do compose the said Committee.

An engrossed Bill, to continue the levying of the Duties imposed by the Act of the fifty-third of His Majesty's reign, Chapter Eleventh, as amended by the Act of the fifty-fifth Geo. III. Chapter Second, was read for the third time.

On motion of Mr. *Davidson*, seconded by Mr. *La-gueur*,

*Resolved*, That the Bill do pass, and that the Title be, "An Act to continue, for a limited time, the levying

VOL. 27.

d'opinion qu'elle aura l'effet désiré, et qu'elle ne peut en aucune manière briser les Cheminées, en ce que les ressorts peuvent être proportionnés à l'usage que l'on en veut faire. Que quand elle n'auroit que les trois quarts de l'effet, pour lequel elle est destinée, ça seroit autant moins d'inquiétude et de trouble aux Propriétaires, chez qui le feu pourroit prendre.

Mr. *Guy* ayant été entendu, a dit, qu'il croit avoir vu une Machine à peu près semblable, entre les mains du Père *Louis*, Récollet; mais il ne peut dire si elle a réussi.

Votre Comité, d'après ces témoignages, et d'après l'aveu du Pétitionnaire qu'il n'a pas fait l'essai de cette Machine, est d'opinion, qu'il n'y a pas de preuves suffisantes devant lui, que cette Machine soit convenable pour ramoner les Cheminées, de manière à être une invention d'utilité publique. Votre Comité croit donc, qu'il ne seroit pas expédient d'accorder de Privilège au Pétitionnaire, dans cette Session, afin de lui donner l'occasion de faire l'essai de cette Machine, et de s'adresser ensuite de nouveau à la Législature.

*A. W. Cochran*, Ecuyer, Secrétaire Civil de Son Excellence le Gouverneur en Chef, a été introduit en dedans de la Barre, et a remis à Mr. l'Orateur un Message signé de Son Excellence le Gouverneur en Chef.

Et ensuite il s'est retiré.

Et ledit Message a été lu par Mr. l'Orateur, tous les Membres étant découverts, et est comme suit:

J. C. SHERBROOKE, GOUVERNEUR EN CHEF.

Le Gouverneur en Chef croit qu'il est convenable d'informer la Chambre d'Assemblée, qu'il a reçu une Dépêche du Comte *Bathurst*, un des principaux Secrétaires d'Etat de Sa Majesté, lui annonçant la fâcheuse nouvelle du décès de Son Altesse Royale la Princesse *Charlotte Auguste*, fille de Son Altesse Royale le Prince Régent, et l'épouse de Son Altesse Sérénissime le Prince *Leopold de Saxe Cobourg*; et que ce triste événement eu lieu le sixième Novembre, après l'accouchement de Son Altesse Royale d'un enfant mâle, né mort.

J. C. S.

Château *Saint Louis*, }  
Québec, 2<sup>e</sup> Février, 1818. }

Sur Motion de Mr. *Taschereau*, secondé par Mr. *Gugy*,

*Résolu*, Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur en Chef, pour remercier Son Excellence de la Communication qu'il lui a plu faire à cette Chambre, relativement au triste événement de la mort de Son Altesse Royale la Princesse *Charlotte Auguste*.

*Ordonné*, Que Mr. *Taschereau*, Mr. *Gugy*, Mr. *Huot* et Mr. *Gauvreau*, présentent ladite Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef.

Sur Motion de Mr. *Taschereau*, secondé par Mr. *Huot*,

*Résolu*, Qu'il soit présentée une Adresse de Condolence, convenable à l'occasion.

*Résolu*, Qu'il soit nommé un Comité de Cinq Membres, pour faire le projet de ladite Adresse.

*Ordonné*, Que Mr. *Taschereau*, Mr. *Gugy*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Molson* et Mr. *Viger*, composent ledit Comité.

Un Bill grossoyé, pour continuer la Perception des Droits imposés par l'Acte de la cinquante-troisième année du Règne de Sa Majesté, Chapitre Onzième, tel qu'amendé par l'Acte de la cinquante-cinquième Geo. III. Chapitre Deuxième, a été lu pour la troisième fois.

Sur Motion de Mr. *Davidson*, secondé par Mr. *La-gueur*,

*Résolu*, Que le Bill passe, et que le Titre soit, "Acte pour continuer, pour un tems limité, la Perception des Droits

X

Droits

Message from the Governor announcing the death of H. R. H. the Princess Charlotte Augusta.

Message du Gouverneur annonçant la Mort de S. A. R. la Princesse Charlotte Augusta.

Address of Thanks.

Address of Condolence.

Committee for preparing the Address.

Third reading of the Bill for continuing the Duties of the 54. Geo. III. c. 11.

The Bill passed.

Adresse de Remerciemens.

Adresse de Condolence.

Comité pour préparer l'Adresse.

Troisième lecture du Bill pour continuer les Droits de la 54. Geo. III. Ch. 11.

Le Bill passé.